



Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

HORAIRE D'OUVERTURE DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Dès le mardi 5 mai 2020, les bureaux seront ouverts selon l'horaire habituel :

-	Lundi à vendredi	matin	09h30 à 12h00
-	Lundi	après-midi	15h30 à 17h45
-	Mardi et mercredi	après-midi	15h30 à 17h30
-	Vendredi	après-midi	15h30 à 16h45

Des hygiaphones seront installés aux guichets, et une signalétique de l'espacement à respecter ainsi que du gel hydroalcoolique mis en place dans le vestibule de la mairie.

PANDÉMIE VIRALE

Offre de masques

Dans le but de soutenir les activités commerciales de services du village, le Conseil communal a fait l'acquisition de 10'000 masques FFP (protection respiratoire jetable filtrant contre les particules).

Un paquet de 100 (cent) masques est offert à chaque commerçant-e et artisan-e intéressé-e. Nous les invitons à passer au secrétariat communal pour en prendre possession, **à partir du mardi 5 mai 2020, durant l'horaire d'ouverture habituel.**

Bien-être des concitoyennes et concitoyens

Par circulaire du 3 avril 2020, le Conseil communal s'est adressé pour la seconde fois aux habitant-e-s d'Alle de 65 ans et plus, pour s'enquérir de leur situation, leur rappeler les précautions à prendre et les mesures mises en place pour les aider à traverser la période troublée qui affecte chacune et chacun.

L'autorité communale constate avec satisfaction que les recommandations sont suivies, et elle remercie la population de son civisme et de sa solidarité.

Le Conseil communal tient à exprimer aux personnes atteintes par le coronavirus ou en convalescence ses vœux sincères de prompt rétablissement et de complète guérison.

Bénévol'ALLE



Depuis le 23 mars, un groupe formé de 25 bénévoles locaux intervient auprès des aîné-e-s du village, à leur demande, afin de faire leurs courses, de leur livrer un repas, aller chercher leur commande de pain, se rendre à la poste, ou autre service...

Ce service fonctionne sur la base d'un appel téléphonique adressé par le bénéficiaire à l'administration communale. Rapidement, une demande est formulée sur le groupe WhatsApp des bénévoles, complété par 1 membre de l'administration et 3 du Conseil communal.

Dans les minutes qui suivent, l'un des bénévoles prend en charge la demande et avertit le groupe. Dès la « mission » accomplie, un message avertit tout le monde que la personne bénéficiaire a reçu ce dont elle avait besoin. 😊

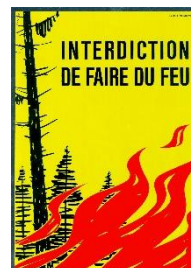
On peut relever l'efficacité de cette belle équipe de bénévoles et la satisfaction des personnes qui bénéficient de leurs services.

Nous nous permettons de rappeler les numéros à composer si vous souhaitez bénéficier de ce service : 032 471 02 01 et 032 471 02 02.

Et merci aux bénévoles pour ce bel élan de solidarité envers nos aîné-e-s.

RISQUE MARQUÉ D'INCENDIE !

INTERDICTION DE FAIRE DU FEU aux emplacements des places de pique-nique, dans et aux abords des forêts communales



Le canton du Jura et plus particulièrement l'office de l'environnement, nous informe que sur la base des mesures usuelles effectuées, **l'évaluation du degré de danger d'incendie en forêt et de broussailles** à un niveau de danger « fort » (**degré 4 sur 5**) sur l'ensemble du territoire cantonal est maintenue.

Ce niveau 4 reste assorti **d'une interdiction absolue de faire du feu en forêt ou à proximité (200 m des lisières) sur l'ensemble du canton.**

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Les conditions météorologiques actuelles affaiblissent l'approvisionnement de nos sources. Dans ce contexte de préservation de l'eau, les fontaines n'ont pas été remises en service.

Cette année, pour la première fois, la commune d'Alle a participé à l'action menée par l'association

L'aiMant Rose



Cette association a pour but de promouvoir et d'encourager la prévention du cancer du sein et son dépistage précoce.

1 FEMME SUR 8 Victime du cancer du sein

Le cancer du sein, première cause de mortalité féminine entre 40 et 50 ans.

1 cancer du sein sur 4 est détecté avant 50 ans.

Des milliers de femmes sont atteintes avant 50 ans mais l'ignorent.

Le cancer du sein, c'est l'affaire de tous !

422 communes de Suisse ont planté à l'automne dernier 1 tulipe rose pour 7 tulipes blanches.

Elle symbolise la proportion de femmes touchées par le cancer du sein.

Une manifestation aurait dû avoir lieu pendant la floraison, durant le mois d'avril dans les 422 communes. Toutefois, en raison de la situation actuelle, toutes ces manifestations ont été annulées.

Vous pouvez retrouver, sur le site de la commune d'Alle, www.alle.ch quelques images des réalisations florales locales.

Pour plus d'information sur l'association, vous pouvez vous rendre sur le site de l'aiMant Rose www.laimantrose.ch/

DÉCHETS - DÉCHETTERIE

Le service communal de voirie constate la présence de déchets ménagers, importants voire volumineux, dans les poubelles publiques. Celles-ci sont destinées uniquement à de menus déchets.

En plus de l'ouverture le samedi de 09h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00, la déchèterie sera dorénavant ouverte le vendredi de 15h00 à 18h00.

CHALEUR EN VOITURE : DANGER POUR LES ANIMAUX !

Laisser un animal dans un véhicule en pleine chaleur peut s'avérer mortel ! Il suffit d'une température extérieure de 15°C pour que la chaleur dépasse rapidement les 50°C à l'intérieur d'une voiture.

Entrouvrir les fenêtres ne suffit pas à rafraîchir suffisamment un véhicule. En quelques minutes, un chien laissé dans ces conditions peut souffrir d'un coup de chaleur mortel.

UTILISATION DES BORNES HYDRANTES – DIRECTIVES REPLISSAGE DES PISCINES - RAPPEL

Toute utilisation de bornes hydrantes est strictement interdite sans l'accord des Autorités communales, tous domaines confondus (industrie, artisanat, agriculture, privé,...)

Par décision du 20 juin 2002, le Conseil communal d'Alle a arrêté les dispositions suivantes :

1. Les propriétaires qui souhaitent remplir leur piscine privée en utilisant une conduite en courses incendie doivent prendre contact avec M. Romain Gurba, responsable du service des eaux (eaux@alle.ch).
2. Ils sont tenus d'indiquer au responsable le volume d'eau en m³ utilisé. Ce dernier sera facturé par la Recette communale à raison de CHF 2.-- le m³ (prix 2020).

Les présentes dispositions visent à gérer la distribution d'eau de manière équitable et selon le principe du consommateur payeur. Nous remercions les propriétaires concernés de leur compréhension.

SOUILLURES DUES AU CROTTIN DE CHEVAL

La loi cantonale sur la construction et l'entretien de routes (LCER) oblige celui qui souille une route à la nettoyer sans délai (art. 51). Par analogie, cette règle s'applique aux cavaliers et aux personnes faisant de l'attelage qui laissent le crottin de leurs chevaux sur la voie publique.

Nous remercions chacun-e de son attention.

CONSEIL COMMUNAL – ALLE